

LE FRANÇAIS DANS LES ECOLES PUBLIQUES AUX ETATS-UNIS.

Le "Trend," une importante revue mensuelle de New-York, publie un fort intéressant article en faveur de l'enseignement du français dans les écoles publiques. Il invoque à ce sujet l'exemple des républiques latines où, depuis un an, le français est enseigné dans toutes les écoles du gouvernement. Le "Trend" parle du français dans les termes sympathiques que voici: "Le français est la langue officielle des négociations internationales, et il le doit à son mérite. Il y a dans le français une certaine précision que n'ont pas les autres langues; et dans les négociations où il est nécessaire que les parties en présence se comprennent bien, il faut recourir au français. C'est pourquoi on l'a adopté comme langue officielle dans les négociations internationales; c'est aussi pourquoi les procès-verbaux des conférences de la paix et des congrès internationaux sont rédigés en français. Il serait bon qu'on enseignât le français dans les écoles publiques de tous les Etats de l'Union. Les Américains se sentiraient alors plus à l'aise en pays étrangers et ils pourraient communiquer plus facilement avec les citoyens et les sujets des autres nations dans les affaires sociales et commerciales. Espérons que les étudiants des Etats-Unis vont faire des efforts pour suivre les autres nations dans l'étude du français, la langue généralement reconnue comme étant le vehe international de la haute société et de la diplomatie."

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

Philip Bohrer à Vve James T. Nix, portion, Roman, Priere, Deuxième et Troisième; 2 terrains, Troisième, Derbigny, Claiborne et Deuxième; portion, Thalie, Priere, Erato et Roman, \$9,000. Ernest A. Carrère Co. Ltd à Chas. Bevrutte, terrain, Industrie, Duels, Allen et Annette, \$275. Arthur B. Leopold à l'Etat de la Louisiane, caution de \$10,000 pour la fidèle exécution de ses devoirs comme notaire public.

Quaker Realty Co. Ltd à la Third District Land Co. Ltd, 2 terrains, Tonti, Rocheblave, Port et St-Ferdinand, \$185. Dixie Homestead Ass'n à Mme Stephen A. McCubbin, portion, Henry Clay, Patton, Webster et Laurel, \$3,400. Mme Wm Bowers et als à Edwin L. Gladney, 10 terrains, Célestine, Grant, France et Lesseps, \$800. Mme Joseph St-Ange à Mme Oscar Doucet, 2 terrains, St-Philippe, Dumaine, Rendon et Hagan, \$531.48. Mandeville J. Sangassan à Emile P. Hymel, 2 terrains, Harney, Brooks, Julia et Catina, \$2,400. Wm A. Benton à la Security Bldg and Loan Ass'n, terrain, Gén. Taylor, Marengo, Liberté et Howard, \$4,500. Security Bldg and Loan Ass'n à Frederick W. Mackenroth, terrain, Philip, Jackson, St-Thomas et Rousseau; terrain, Gén. Taylor, Marengo, Liberté et Howard, \$5,000. Auguste Lafontaine et al à Lucien T. Vivien, 2 terrains, Chartres, Decatur, Port et Lafayette, \$1,500. Fred. Zengel à Mlle Sarah Taylor, terrain, Piété, Derbigny, Désirée et Claiborne, \$325. Suburban Bldg and Loan Ass'n à Ernest Bruchez, portion, Maurepas, Sauvage, Encampement et Fortin, \$1,300. Chas. J. Heck à la Suburban Bldg and Loan Ass'n, terrain, Robertson, St-Ferdinand, Claiborne et Port, \$900. Acquéreur au vendeur, même propriété, \$900. Gayoso Realty Co. à Mme Edwin J. Rovira, terrain, Gayoso, Salcedo, Dumaine et St-Philippe, \$950. Mme Frank B. Maloney à la Citizens Homestead Ass'n, 2 terrains, Napoléon, Jéna, Derbigny et Roman, \$3,500. Acquéreur au vendeur, même propriété, \$3,500. Mme Léon Joubert à C. Lee McMillan, terrain, avenue Peters, Perrier, Léontine et Colisée, \$1,200. Suc. Alex. S. Swanson à Anthony P. Loyacano, terrain, Magasin, Arabella, Camp et Nashville, \$1,050. Même à Paolo Loria, terrain, dans le même ilel que ci-dessus, \$2,750. J. A. Cohee à la Southern Park Realty Co., bail de la propriété No 434 rue Deléry, entre Bienvenu et Douglas, pour un an, à \$50 par mois. La chair est cendre, l'âme est flamme.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

Groupe de l'Alliance Française CONCOURS DE 1913-1914. PROGRAMME: L'Athénée Louisianais propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours: "LES ORATEURS DE LA REVOLUTION FRANÇAISE". Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er Mars 1914 inclusivement. L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille d'or et un prix de \$50.00 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné. L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille. Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir. Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages. Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire Pénétuel, BUSSIÈRE ROUEN. "P. O. BOX 725" Nouvelle-Orléans. Le meilleur moyen de ne s'attirer aucun reproche, c'est de remplir exactement ses devoirs.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Thomas J. Harnett. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 95,197 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Caroline Doucet, veuve de Thomas J. Harnett, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. TITCHER & HUGHES, Avocats. oct-15,1913

AVIS AUX CREANCIERS

Memis Bro. Bag Company vs. Standard Guano & Chemical Manufacturing Company. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 105,983 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par L. A. Bazilique, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. CARROLL, HENDERSON & CARROLL, Avocats. oct-14,1913

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Louise Lamotte. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 81,528 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick E. Burke, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. HOGER MEYER, Avocat. oct-9,14,18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Hugh McManus. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 105,467 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick E. Burke, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. McLOSKEY & BENEDICT, Avocats. oct-12,17,21

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'effets de commerce, réclama-tions, soldes dus par agents, souscripteurs. State of Louisiana vs. Keystone Life Insurance Company. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 91,969 - En vertu de deux ordres de vente datés respectivement du 28 juillet 1913 et du 25 sept. 1913, qui ont tous deux été adressés par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procédé a été suivi à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Grand, dans la ville de Nouvelle-Orléans, le 21 octobre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite a été vendue: 1. Deux billets avec lieu de vendeurs pour \$203.11, chacun daté le 21 octobre 1912; un billet d'un an après date et un autre billet du deux ans après date, portant 7 pour cent d'intérêt et sur lequel 600 dollars a été payé en compte. 2. Billet hypothécaire de J. V. Leclerc, daté le 21 octobre 1907, du 21 octobre 1909, pour \$300 avec intérêt à 8 pour cent, dans l'affaire de Teutonia Bank and Trust Co. versus J. V. Leclerc, No. 98,875, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. 3. Un billet de Mme Juliana Theisman, daté le 11 décembre 1906, pour \$375.00, avec intérêt à 8 pour cent de la date du billet, Teutonia Bank and Trust Co. dans l'opposition de la succession de Mme Theisman, No. 28,951, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. 4. Billet de Julius Földheim, daté de 5 novembre 1909, pour \$98, pour un an, à 5 pour cent d'intérêt de novembre 1910. 5. Billet de John Manning, daté du 9 décembre 1909, \$25 à un an, 5 pour cent d'intérêt à partir du 9 décembre 1910. 6. Billet de G. Gonzalez, daté le 14 décembre 1909, pour la somme de \$125 avec 8 pour cent d'intérêt de décembre 11, 1909. 7. Billet de Felix Vay, endossé par W. W. Solofsky, daté le 15 novembre 1908, avec intérêt à 6 pour cent de 15 novembre 1908. Lesdites actions non payées des souscripteurs, dus par agents, le 1er juillet 1913, pour la somme de \$2,632.92 d'après la liste détaillée et enregistrée dans l'affaire ci-dessus. 8. Les actions non payées de souscripteurs d'après la liste détaillée et enregistrée dans l'affaire ci-dessus, viz: Souscriptions à la charte, 456 actions. Balance due sur les actions, \$10,702.00. 9. Les actions non payées des souscripteurs, \$15,191.25. Lesquelles actions non payées des souscripteurs, devront être offertes à vendre en différents lots, d'après le rapport d'estimation à être enregistré par les estimateurs nommés dans l'affaire ci-dessus. 2. Réclamation contre le Teutonia Bank and Trust Co. pour \$1,250.00, sur laquelle 50 pour cent de dividende ont été payés, à savoir \$625.00. 3. Réclamation pour \$11,882.83 sur le compte de par R. J. Maloney. Le tout de l'enchère ci-dessus suivant inventaire enregistré. Contours comptant sur les lieux. LOUIS KNOP, GUYE, BALDWIN & GRABETS, Avocats pour les receveurs et liquidateurs. oct- 8,9,16,20,21

The Allenburys' Foods. Une Bonne Pariance dans la Vie. Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard, il n'arrive pas à plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le lait de la vache humaine. Aucun farinacé, aliment contenant de l'amidon ou du lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 mois 7 mois. Les Allenburys' Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache assimilable au lait humain, et sont digérés facilement. Les 'Allenburys' Foods. NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois. NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois. NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus. Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants donné gratuitement. ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

SPORTSMEN'S SPECIAL



LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. || Départ Shell Beach 4:10 P. M. Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky. 6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appat sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant. Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.